BIENS COMMUNS DE LA CONNAISSANCE

Définitions

Biens communs:

- Au 12^{ème} siècle en Angleterre, les biens communs englobaient les biens matériels et naturels (eau, forêt, etc.).
 - → Biens communs = biens banaux
- D'après Hélène Mulot :

Biens communs = une activité + une ressource + une communauté + des règles de fonctionnement

- D'après Silvère Mercier, « le caractère commun ou non d'un bien se définit en fonction de son régime de partage, de son accès et de sa circulation ».
- Avec le développement de la propriété privée, les biens communs sont tombés en désuétude.
- De nos jours, les biens communs sont une alternative à notre modèle économique.

Bien communs de la connaissance :

- Biens publics parfaits qui ne souffrent d'aucune exclusion ou rivalité.
 - → Les communs de la connaissance sont réutilisables par tous sans barrière technique ou idéologique.
 - → Possibilité de réappropriation et de réécriture de ces biens.

Ex.: le web est un bien commun de la connaissance par sa conception et ses usages. Il doit rester neutre, sans discrimination d'accès au réseau, car il est aujourd'hui le premier vecteur de la connaissance.

Ex. 2: Wikipédia est un bien commun.

Contexte de réapparition des biens communs

- Prise de conscience de l'existence des biens d'usage commun à tous les êtres humains.
 - → Ils ne peuvent/devraient en aucun cas être privatisés ou considérés comme des marchandises.

Ex.: défense de l'eau et des fleuves, de la terre, des semences, de la connaissance, de la communication, de la culture, etc. (cf. actions de l'UNESCO).

Enjeux

Protection des biens communs :

- Selon Jeremy Rifkin, nous arrivons à une ère de la productivité extrême où les coûts marginaux deviennent pratiquement nuls.
 - → Le coût marginal zéro = valeur du coût total qui serait occasionné par la production d'une unité supplémentaire.

Ex.: le livre numérique.

- Mutation possible de notre système économique vers une économie collaborative.
 - → Apparition d'un paradigme basé sur la coopération.

ATTENTION! Il existe un risque de tensions futures entre deux conceptions du monde.

libre circulation des idées coopération

VS.

appropriation privée monopole

• Un des enjeux des biens communs est celui de la formation des citoyens afin de leur apprendre à créer de nouveaux biens communs et à les protéger.

Problématique des droits d'auteur :

- La protection de la chaîne du livre irait à l'encontre du principe de biens communs de la connaissance.
 - → Libre circulation des idées.
- Une extension trop large de ce principe pose la question de la réappropriation des connaissances sans oublier l'auteur original.



ENCLOSURE

Définition

- Méthodes permettant d'exproprier les utilisateurs d'un bien commun de leurs droits d'utilisation (Le Crosnier).
- Ce terme provient du « mouvement des enclosures » qui a transformé les terres et forêts communes de l'Angleterre en terres privées.
 - → Les landlords se sont accaparés les nouvelles richesses du marché de la laine, tout en privant les pauvres de l'accès aux ressources auparavant libres d'usage (champignons, miel, bois de chauffage... et libre pâturage).

Exemples d'enclosures

- Le privatisation de la connaissance : les coûts de certains éditeurs sont presque insurmontables pour les universités (question de l'information scientifique et technique).
 - → Les productions scientifiques restent la propriété d'une petite élite (absence de libre circulation du savoir, ralentissement scientifique).
- « Mickey Mouse Act » de Disney,
- Apple qui tente de faire breveté la forme rectangulaire des Smartphones,
- Enclosure informationnelle, exemple d'Amazon : les ouvrages numériques achetés sur Kindle restent la propriété d'Amazon (possibilité de suppression, de modification du contenu par Amazon sur la liseuse de l'usager).

Contrer les enclosures

- Développement de logiciels libres,
- Wikipédia (diffusion du savoir),
- Guerilla Open Access Manifesto d'Aaron Swartz,
- Les Creative Commons.
- Manifeste SavoirsCom I,
- Les Archives ouvertes de types HAL, etc.

CREATIVE COMMONS (CC)

- Association créée en 2001 par Lawrence Lessig (début du web participatif.
 - → Le but est de proposer une solution alternative légale aux personnes souhaitant libérer leurs œuvres des droits de propriété intellectuelle jugeaient trop restrictifs dans leur pays.
- Les *creative commons* s'inspirent du fonctionnement des logiciels libres et de *l'opensource*.
- Il existe six creative commons basés sur des paramètres binaires :



- Les *creative commons* permettent aux auteurs de choisir et de combiner les licences en fonction de leurs attentes.
- Principalement utilisés pour des œuvres en ligne.
 MAIS, peuvent être appliquées à n'importe quel support.
- En France, les *creative commons* sont libres de droit patrimoniaux, mais pas de droit moraux.



Fiche réalisée par MétaDoc 2017